

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 8 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 8 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Patrick CHRETIEN (P. M. Chauvois)

Secrétaire de séance : Sophie POLEYN.

GESTION DU PERSONNEL CONTRACTUEL – PETITES VILLES DE DEMAIN - AIDE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CREATION D'UN POSTE DE MANAGER DE COMMERCE MUTUALISE AVEC LA COMMUNE DE THUE ET MUE

DEL20210308_04

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Abstentions : 6

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre :

Rapporteur : M. Mauger – VU en C° finances du 04/03/2021

Dans le cadre général du plan de relance de l'Etat, la Banque des Territoires propose des mesures de soutien au commerce des centres-villes labellisés « Petites Villes de Demain », au titre duquel, sur le périmètre de la Communauté Urbaine Caen la mer, les communes de Thue et Mue et Ouistreham ont été retenues.

Leur projet consiste en la création d'un poste de manager de commerce pour lequel les 2 communes projettent de mutualiser leurs moyens afin de financer un poste partagé : il est envisagé que le portage budgétaire soit assuré par Ouistreham, et une quotité de répartition du temps de travail de 80% pour Ouistreham / 20% pour Thue et Mue. Une convention lierait ensuite les 2 collectivités pour la participation aux charges financières.

Il convient de préciser que la période d'éligibilité au dispositif s'arrête au 31 mars 2021 pour un montant forfaitaire alloué de 20 000 € par an pendant 2 ans.

Sous la responsabilité de la Directrice des finances, en lien avec le service domanialité (régisseurs des droits de place et marchés d'approvisionnement), le manager de commerce aurait pour mission :

- Informer et orienter les commerçants ;
- Animer et dynamiser le commerce local ;
- Assurer une veille territoriale et sectorielle.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés et 6 abstentions¹ de créer un poste contractuel à temps complet ouvert aux fonctionnaires et contractuels de droit public sur la base d'un CDD de 2 ans, renouvelable dans la limite de 4 ans, sur les grades de rédacteur et rédacteur principal de 1^{ère} et 2^{ème} classe, avec une rémunération calculée selon le profil et/ou la grille indiciaire du candidat qui sera retenu.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le

Certifiée exécutoire le

¹ MM Chauvois (+ le pouvoir de M. Pat. Chrétien), Meslé, Nourry et Mmes Börner et Segaud-Castex.